



AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, il est porté à la connaissance du public que la **décision** plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée par le Département de l'environnement du Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable (MECDD) :

Référence MECDD :	100607
Objet :	le maintien de miradors
Requérant :	Monsieur Jean Studer
Adresse :	167, route de Luxembourg L-7374 Helmdange
Date de la décision :	19.10.2021
Lieu :	sur les lots de chasse 223, 241, 243, 244, 266 et 270 sur les territoires des communes de Mertzig, Vichten, Comar-Berg, Bissen, GROSBOUS et Ettelbruck
Début du délai de recours :	29.10.2021
Fin du délai de recours :	31.01.2022
Remarque(s) :	Le public peut prendre inspection de la décision sur le site internet de la commune (www.groussbus.lu) ou <u>sur rendez-vous</u> à la maison communale

Grosbous, le 27 octobre 2021

pr. le collège des bourgmestre et échevins,

le bourgmestre,



le secrétaire,